

Comité de surveillance des  
activités de renseignement de  
sécurité



Security Intelligence  
Review Committee

Bureau du président

Office of the  
Chairman

**TRÈS SECRET//RAC**

N° de dossier : 2800-222

Le 29 novembre 2017

L'honorable Ralph Goodale, C.P.  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
269, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Monsieur,

**Objet : Étude de l'enquête du SCRS sur l'extrémisme de droite (Étude du CSARS 2017-03)**

La présente lettre fait état des résultats de l'examen effectué par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS ou le « comité ») au sujet de l'enquête du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sur l'extrémisme de droite. De l'information contextuelle figure à l'**annexe A**.

Dans l'ensemble, le CSARS a constaté que les activités menées par le SCRS entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 juin 2017 respectaient la *Loi sur le SCRS* et les instructions ministérielles concernant les priorités en matière de renseignement. Les activités du SCRS respectaient également le cadre des pouvoirs et des limites établi dans sa politique sur le ciblage.

Le SCRS a montré que les partenariats avec la police et les organismes d'application de la loi jouaient un rôle important.

En plus d'aider au maintien de la vigilance, ces outils ont été utiles dans l'enquête sur les activités de l'extrémisme de droite qui pourraient constituer une menace envers la sécurité du Canada, notamment les crimes haineux contre des musulmans.

Dans la région du Québec, la participation du SCRS depuis cinq ans à la Structure de gestion policière contre le terrorisme ainsi que les liens et les échanges d'informations du SCRS avec des organismes d'application de la loi et des services de renseignement canadiens et étrangers ont permis au SCRS de combler des lacunes dans son enquête sur les menaces posées par l'extrémisme de droite. **Le CSARS recommande que le SCRS détermine dans quelle mesure les enquêtes sur l'extrémisme de droite menées par d'autres régions**

**pourraient tirer parti de l'expérience du SCRS et du modèle de pratique en collaboration avec les forces policières qui est en place dans la région du Québec.**

Le CSARS s'est penché longuement sur les rapports du SCRS relatifs à l'extrémisme de droite par suite de l'attentat de janvier 2017 contre la Grande Mosquée de Québec et n'avait aucune question irrésolue.

Le SCRS continue d'évaluer les meilleurs moyens d'engager des ressources d'enquête contre l'extrémisme de droite, au besoin, compte tenu des limites à respecter relativement aux activités licites menées pour protester, défendre une cause ou exprimer une dissidence, compte tenu aussi de l'étendue de la couverture policière affectée aux menaces que présente l'extrême droite dans certains endroits et de la probabilité que la menace ou l'utilisation de violence émane d'une personne seule et ne soit pas planifiée.

À court terme, le comité prévoit que son enquête sur les menaces posées par l'extrémisme de droite portera essentiellement sur

Le CSARS a trouvé réponse à toutes ses questions au sujet de la démarche d'enquête du SCRS à l'égard de l'extrémisme de droite.

Le CSARS prend note des récents événements survenus en dehors de la période étudiée – par exemple à Charlottesville, en Virginie, dans plusieurs villes européennes et à Halifax, en Nouvelle-Écosse – qui montrent la menace potentielle des activités, violentes ou non, de l'extrémisme de droite et qui mettent en évidence les différences entre les lois nationales de différents pays en matière de liberté d'expression et d'incitation à la haine. Le CSARS surveillera la façon dont l'enquête du SCRS sur l'extrémisme de droite s'adaptera à tout changement du niveau de cette menace au Canada. Le comité prévoit revenir sur ce sujet à moyen terme.

Nous serions heureux de discuter des conclusions et des recommandations du comité avec vous.  
Nos plus sincères salutations,

  
President

c.c. : David Vigneault, directeur du SCRS

**Annexe A**

Contexte

Le CSARS a examiné les activités menées par le SCRS entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 juin 2017.

Le comité a examiné tous les dossiers du SCRS relatifs à l'extrémisme de droite (durant la période d'examen), dont bon nombre touchaient

Afin d'évaluer en profondeur les questions pertinentes, le CSARS a pris connaissance de dossiers qui tombaient en dehors de la période examinée.

Le SCRS définit l'extrémisme de droite au Canada comme un mouvement composé d'un éventail de groupes et d'individus disparates qui adhèrent à une vaste gamme d'opinions et expriment diverses revendications, notamment liées au racisme, dont la suprématie blanche, le nationalisme blanc, la religion blanche, l'antisémitisme, le nativisme, l'hostilité envers l'immigration, envers les pouvoirs publics et envers les lois ainsi que l'homophobie.

Ces dernières années, ce sont principalement des incidents précis associés à l'extrémisme de droite, survenus au Canada et à l'étranger, qui ont déterminé les efforts d'enquête du SCRS (p. ex. Breivik, la Grande Mosquée de Québec).

Selon le SCRS, les expressions de violence des groupes d'extrême droite au Canada sont habituellement peu fréquentes, imprévues et opportunistes, et elles sont l'œuvre d'individus plutôt que de groupes.

Au cours des dernières années, le SCRS a affecté \_\_\_\_\_ ressources aux enquêtes concernant l'extrémisme de droite.

Les membres d'un sous-groupe d'extrémistes de droite font de la propagande haineuse en ligne

Le SCRS fait enquête sur les menaces de l'extrémisme de droite pour la sécurité du Canada conformément aux alinéas 2a) et c) de la *Loi sur le SCRS*, qui portent sur l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage (al 2a)); les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger (al 2c)). Les instructions ministérielles émises depuis 2012 ne mentionnaient pas l'extrémisme de droite, jusqu'à la plus récente version, datée d'avril 2017.

Le CSARS a vérifié que les rapports présentés par le SCRS étaient conformes à ses procédures en matière de ciblage , au besoin. Le comité a pu prendre connaissance de tous les documents liés aux enquêtes. Il a tenu des séances d'information et interrogé des employés au siège du SCRS et dans la région du Québec impliqués dans les enquêtes sur l'extrémisme de droite, dont des employés

Pour la majeure partie de la période examinée (de janvier 2012 à mars 2016), le SCRS a fait enquête sur l'extrémisme de droite .

En 2014, le SCRS a déterminé que les activités des groupes extrémistes canadiens sur Internet, dont celles qui étaient liées à l'extrémisme de droite,

l'examen de son programme a permis de tirer trois grandes conclusions relativement à son enquête sur l'extrémisme de droite. Premièrement, la majorité des activités rattachées à l'extrémisme de droite se traduisaient par des activités licites de défense de causes, de protestation ou de manifestation de désaccords, ou s'y apparentaient. Le risque associé à une enquête du SCRS sur ces activités licites a été jugé

élevé. Deuxièmement, la menace à l'égard de l'ordre public (et non pas envers la sécurité nationale) était traitée de façon adéquate par la police et les organismes d'application de la loi. Troisièmement, à cause des deux premières conclusions, le SCRS remettait en question l'intérêt de ses efforts.

En janvier 2016, le SCRS a conclu que l'étendue et la nature de la menace ne suffisaient plus à justifier une enquête.

En mars 2016, il a donc mis fin à son enquête sur l'extrémisme de droite.

Puis, en janvier 2017 — suivant l'attentat commis par un tireur isolé à la Grande Mosquée de Québec qui a entraîné la mort de six personnes et en a blessé 19 autres – le SCRS a repris son enquête sur l'extrémisme de droite

Le SCRS a rouvert son enquête notamment en raison de l'intérêt des gouvernements et des partenaires à obtenir plus d'informations sur les menaces associées à l'extrémisme de droite par suite de l'attentat. Conformément à son mandat et à ses pouvoirs, le SCRS a tenu des échanges fréquents et exhaustifs avec la police et ses partenaires de l'application de la loi afin d'évaluer le renseignement et de mieux jauger la menace posée par l'extrémisme de droite.

Les entretiens avec des employés au siège du SCRS et dans la région du Québec ont montré la valeur des relations et des échanges d'informations avec les policiers et les organismes d'application de la loi pour les enquêtes portant sur l'extrémisme de droite.

. Par exemple, depuis cinq ans, le SCRS est invité à participer à la Structure de gestion policière contre le terrorisme, qui réunit la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal et la GRC (Division C). C'est la SQ qui se charge des enquêtes sur l'extrémisme de droite dans la province,

- 6 -

**TRÈS SECRET//RAC**

Tout récemment, en avril 2017, le siège du SCRS a émis certaines directives à l'intention des régions et des postes à l'étranger

Les régions y sont enjointes  
à maintenir des voies de communication ouvertes avec les services de police et les organismes d'application de la loi locaux